



L'ASSOCIATION DES
PRODUCTRICES &
PRODUCTEURS EN
• A U V E R G N E •
R H Ô N E • A L P E S

LIVRE BLANC* POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA CRÉATION AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE

** Ce texte est issu d'un travail de documentation et de réflexion mené par L'APPA en collaboration avec Aura-Aura (AUteurs.rices Réalisateur.s Associé.e.s en AUvergne-Rhône-Alpes).*

Il n'a pas vocation à l'exhaustivité et pose les bases d'un chantier ouvert à d'autres contributions et en collaboration avec les institutions de la région.





Auvergne-Rhône-Alpes une terre de cinéma

Une filière dynamique

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la **deuxième région de France** en termes de nombre de sociétés actives dans les domaines de la production audiovisuelle et cinématographique, de la post-production et de la diffusion, derrière l'Île-de-France qui concentre plus 60% des sociétés de la filière au niveau national.

Les 2018 sociétés régionales (à 96% des TPE comme au niveau national) ont vu leur nombre tripler ces dix dernières années ce qui fait de la région la deuxième région la plus dynamique sur le territoire. Cette hausse est particulièrement marquante dans la filière production puisque entre 2008 et 2017 le nombre de créations d'entreprises a été multiplié par 5 et cela a représenté en 2017 19% des créations d'entreprises dans la région.

Ce dynamisme a pour corollaire un bond du nombre d'emplois créés dans la filière puisque ceux-ci ont augmenté de 71% depuis 2008 ! Plus de 10.000 personnes travaillent dans le cinéma et l'audiovisuel dans notre région, ce qui la place au troisième rang derrière l'Île-de-France et la région Sud qui a su attirer des studios de tournage de grosses séries de télévisions françaises ces dernières années. 57% de ces personnes sont des intermittents du spectacle et la masse salariale de la filière était en 2017 de 131 millions d'euros.

Source : étude Stateco – Association de préfiguration d'un cluster de l'Image et des Industries Créatives en Région AURA

Un soutien régional à la création

Outre le fait que Lyon est la ville qui a vu naître le cinéma avec les Frères Lumière, ce dynamisme est le fruit d'une politique régionale de soutien à la filière.

Depuis 1997 le Fonds d'Aide à la Création Cinéma Audiovisuel et Nouveaux Médias (**FACCAM**) de la Région soutient la production audiovisuelle (fiction, animation, documentaire, captation de spectacle vivant) par des aides sélectives délivrées par des commissions composées de professionnel.les du secteur. En 2019, 114 projets ont été aidés avec une enveloppe de 3,5 millions d'euros (dont 2,5 millions issus du budget régional).

Ce fonds géré directement par les services de la région est venu en complément du soutien aux longs-métrages de cinéma porté depuis 1991 par **Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma**. Cette société soutenue par la Région et l'État apporte en coproduction des aides à l'écriture et à la production de longs-métrages de cinéma. En 2018, 23 projets ont été soutenus pour un montant total de 3 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de fonds régionaux).

Ces deux fonds relèvent de la convention État-Région liant le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et relèvent de ce fait du dispositif dit du « un pour deux » - pour deux euros dépensés par la région dans le secteur, le CNC abonde d'un euro - (reste inchangé).

Source : Panorama annuel des interventions territoriales 2020, Ciclic



Un tissu dense et varié de festivals d'audience internationale

Une des caractéristiques de la région est qu'elle accueille sur l'ensemble de son territoire de nombreux festivals - près de 60 sont regroupés au sein de Festivals Connexion, association unique en France qui fédère les festivals de cinéma et d'audiovisuel de la région - dont certains sont de renommée internationale :

- le Festival d'Annecy, premier festival international du film d'animation
- le Festival de Clermont-Ferrand, premier festival international du court métrage
- le Festival des Arcs qui a su devenir un rendez-vous incontournable des professionnels autour de premiers films européens
- Les États généraux du film documentaire à Lussas qui sont une étape estivale et ardéchoise incontournable dans la vie des documentaristes
- ou encore, le Festival Lumière de la métropole lyonnaise, rendez-vous mondial du cinéma de patrimoine.

Un réseau actif de diffusion et de formation

Au-delà du temps événementiel, la plupart de ces festivals ont mis en place des prolongements des outils de diffusion des œuvres tout au long de l'année, permettant ainsi un travail plus en profondeur auprès des publics locaux. Le festival de Clermont-Ferrand à travers *Circuit Court* propose une offre variée de courts-métrages à des associations, des exploitants... ou des collectivités territoriales. Ardèche Images favorise avec *Les Toiles du doc* la diffusion des films documentaires soutenus par la Région notamment dans le précieux réseau des médiathèques.

Par ailleurs la région dénombre 205 établissements cinématographiques regroupés dans quatre associations de salles de proximité qui maillent culturellement le territoire : l'*ACRIRA* implantée principalement sur la région alpine, *Les Écrans* pour les salles du sud de la région, le *GRAC* sur le Rhône, l'Ain et la Loire et *Plein Champ* sur l'Auvergne.

Ces quatre réseaux réunis sur 12 départements représentent une fréquentation annuelle de près de 7,4 millions de spectateurs.

Festivals, salles et médiathèques sont souvent les supports de dispositifs d'éducation à l'image coordonnés au niveau national comme École et Cinéma, Collèges et Lycéens au Cinéma. Ils viennent ainsi compléter une riche offre en formations initiales dont certaines sont parmi les plus cotées du pays (La Cinéfabrique - école nationale supérieure de cinéma à Lyon, Les Gobelins - école web et multimédia à Annecy, les masters pro réalisation et

production de l'Ecole documentaire de Lussas ; La Poudrière - école du film d'animation à Valence).

Enfin, hormis France 3 Région, le territoire accueille plusieurs chaînes de télévisions locales (Lyon Capitale TV, TV8 Mont Blanc, TL7, Télé Grenoble...). Depuis août 2016, la première plateforme nationale dédiée au documentaire d'auteur.es, Tënk.fr a vu le jour en Ardèche avec des développements à l'international tels que Tënk Canada ou Tënk Europe.

Source : *Plein Champ*

Un soutien public à maintenir et renforcer

Il est évident que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a su au fil des années développer un tissu riche de compétences dans tous les secteurs de la filière, ce qui en fait après l'Île-de-France la région la plus outillée dans ce domaine d'avenir culturellement, socialement et économiquement parlant.

Il faut cependant remarquer que, malgré une augmentation du budget du fonds régional en 2017 (principalement fléché sur les séries télévisées), celui-ci est concurrencé par d'autres régions (Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, Grand Est et PACA notamment) qui ont ces dernières années fait le choix politique d'amplifier massivement leurs fonds régionaux respectifs, devenant ainsi de plus en plus attractives.

Source : *Panorama annuel des interventions territoriales 2020, Ciclic*

(en millions d'euros)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (8 millions d'habitants)			Région Nouvelle-Aquitaine (6 millions d'habitants)		Région Hauts-de-France (6 millions d'habitants)	
	FACCAM	AURA Cinéma	TOTAL				
Fonds régional	3,5	3	6,5	5,79		8,66	
Contrat d'objectifs et de moyens	X	X	X	2,9		0,6	
TOTAL SOUTIENS RÉGIONAUX			6,5	8,69	+33%	9,26	+42%
Nombre de projets soutenus	114	13	127	219	+72%	205	+61%

Afin de poursuivre l'accompagnement du dynamisme de la filière régionale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes doit donc amplifier sa politique de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique.



Nos propositions pour renforcer la filière audiovisuelle et cinématographique régionale

I. RENFORCER LES FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAUX

Proposition #1 : réaffirmer la place des auteur.e.s au cœur du processus de création

Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma a récemment réintroduit une aide à l'écriture pour les auteur.es, mais avec seulement deux sessions par an.

En audiovisuel le FACCAM a supprimé en 2017 l'aide directe aux auteur.es. Elle a été remplacée par un dispositif d'aide à l'écriture ouverte à des auteur.es domiciliés.es ou non en Région ayant effectué une résidence en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif d'aide à l'écriture jusqu'en 2016 était la seule aide existante versée directement à l'auteur.e. Elle apportait un soutien décisif à des projets qui n'étaient pas encore accompagnés par des producteurs et des diffuseurs, et encourageait une vraie recherche créative. La raison de sa réorientation fut de dire que trop peu de films soutenus à l'écriture aboutissaient. Or une étude menée par AURA-AURA sur les films soutenus entre 2010 et 2016 démontre le contraire : 87% des films avaient abouti ou étaient en cours de production.

Nous proposons donc de rétablir une aide directe aux auteur.es afin de les accompagner dans le travail d'écriture, fondamental mais pourtant difficile à financer. En effet une aide à l'écriture obtenue par un auteur rémunère des travaux de repérages et d'écriture engagés à compte d'auteur ; elle a aussi un effet vertueux dans la poursuite de ces travaux ; enfin, elle provoque un effet levier sur le projet qui sera d'autant plus facilement reçu par des producteurs et par d'autres fonds, sensibles au "label" d'une aide à l'écriture, à savoir une évaluation et une reconnaissance professionnelle d'un projet en devenir.

Cette aide directe pourrait se décliner en différents dispositifs :

- **Une aide à l'écriture** pour l'animation, la fiction, le documentaire et les nouveaux médias ;
- **Une aide ciblée pour les jeunes auteur.e.s et/ou les premiers films**, en lien avec des résidences d'écriture ;
- **Une aide au prochain film** qui consisterait, pour toute aide à la production accordée à un.e auteur.e de la Région, en une bourse d'écriture fléchée sur son prochain projet ;
- **Une aide au parcours d'auteur.e**, inspirée du dispositif similaire mis en place par le CNC, pour sortir de la logique de projet unitaire et soutenir une démarche artistique plus globale.



Proposition #2 : déployer les Fonds régionaux pour des effets leviers artistiques et économiques puissants sur la filière

Dans leurs périmètres actuels respectifs, les fonds régionaux ne répondent que partiellement aux besoins de la filière régionale. Plusieurs pistes permettraient de développer la production régionale et renforcer ses différents acteurs :

- **Augmenter le nombre de comités de lecture** : certaines régions ont récemment augmenté massivement leur fonds régional, Auvergne-Rhône-Alpes doit s'engager dans cette voie en augmentant le nombre de comités de lecture chaque année, tous genres confondus, ce qui renforcerait son soutien à la filière, en volume et en régularité ;
- **Assumer un fléchage renforcé du soutien régional vers les structures du territoire** : de plus en plus de régions introduisent des critères favorisant des acteurs de leur territoire. Dans leurs critères actuels, les fonds régionaux demeurent à contrario très ouverts, sans pour autant verrouiller le fonds aux sociétés extérieures, l'application d'un barème visant à privilégier les acteurs régionaux, notamment aux stades primordiaux de l'écriture et du développement, permettrait d'en accentuer les effets leviers locaux ;
- **Renforcer structurellement les sociétés de production régionales** : la Région a récemment éprouvé un dispositif d'aide au catalogue de projets dans le cadre de ses aides d'urgence liées à la situation sanitaire. Ce guichet doit être pérennisé : en évitant la logique de soutien au projet unitaire, il vient appuyer des stratégies globales d'entreprise, dans une logique de développement économique ;
- **Encourager les sociétés de production régionales à se tourner vers l'international** en réfléchissant à plusieurs dispositifs incitatifs, à différentes phases des projets comme par exemple une aide au développement spécifique aux projets ayant déjà fait l'objet d'un contrat de codéveloppement ou de coproduction avec une société étrangère.
- **Créer une aide à la post-production** : peu de régions disposent d'un tel guichet, qui en étant ouvert à toutes les sociétés de production, régionales ou non, contribuerait à développer l'activité de notre filière technique (prestataires et techniciens). Cette aide pourrait également soutenir la coproduction internationale en rendant la région attractive pour la post-production de longs-métrages.
- **Accompagner la mobilité des auteur.e.s et producteur.ices** : une aide à la mobilité internationale permettrait à des délégations d'acteurs régionaux de prospecter de nouveaux marchés et partenaires et d'accompagner la diffusion de leurs œuvres à l'étranger (rayonnement et visibilité).

Proposition #3 : améliorer le fonctionnement des Fonds

Le travail des comités de lecture pourrait gagner en efficacité et justesse en jouant sur différents critères :

- **Panacher le profil des expert.es** : les comités actuels réunissent principalement des auteur.es et producteur.ices, il serait intéressant d'y associer d'autres profils qualifiés, comme des diffuseurs, des programmeurs de festivals, des technicien.nes, etc. Panacher également entre expert.es issu.es de la région (mais minoritaires) et extérieur.es ;
- **Introduire un système de lectorat** : les expert.es doivent examiner un nombre considérable de dossiers à chaque comité de lecture. Des solutions doivent être trouvées (mise en place d'un premier tour de présélection ou répartition des dossiers au sein du comité) pour alléger leur travail et leur redonner le temps de la discussion et de l'échange sur les projets présentés.
- **Rémunérer les expert.es** : il est de plus en plus compliqué de recruter des professionnel.les qualifié.es pour constituer les comités de lecture, tant la tâche demandée est conséquente. Une rémunération permettrait de considérer le travail fourni par les expert.es.
- **Réaffirmer la non-ingérence du politique dans l'attribution des aides** : les expert.es des comités de lecture transmettent leur avis aux élu.es sur les projets présentés. Afin de garantir la sérénité de leur travail de sélection, les élu.es doivent respecter cet avis qualifié.
- **Réduire le temps de réponse** : plus de quatre mois peuvent se passer entre le moment du dépôt du projet et son examen par le comité de lecture, auxquels s'ajoutent encore deux à trois mois pour la notification de l'aide si le projet est soutenu. Il serait important de contracter ses temps d'attente qui ne correspondent pas au temps effectif d'une production.



II. CRÉER UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN : LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Plusieurs régions ont signé des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) ambitieux avec des diffuseurs de leur territoire. Ce mécanisme vient en soutien direct aux diffuseurs locaux, qui s'engagent à réinvestir une grande partie de la subvention régionale obtenue dans la création de nouvelles œuvres. Le COM est donc un élément déterminant de structuration et stabilisation de l'ensemble de la filière régionale (auteur.e.s, producteur.ices, technicien.nes et prestataires), du moins s'il respecte certains critères, ce qui n'est pas le cas du COM existant, signé entre la Région et certaines télévisions locales privées.

Proposition #1 : un COM pour la création en région

Le COM AURA ne peut se contenter d'un soutien aux programmes de flux (magazines, divertissement, retransmissions sportives) et doit être fléché majoritairement sur un soutien à la création de nouvelles œuvres. Le cadre du COM doit permettre aussi aux diffuseurs partenaires de s'affranchir de certains formatages télévisuels et de favoriser la prise de risque artistique. Dans une logique transversale, le COM doit également être ouvert à la captation de spectacle vivant.

À terme c'est bien la constitution d'une collection patrimoniale d'œuvres originales produites en région qui est en jeu.

Proposition #2 : un COM pour la diversité artistique

Notre territoire a la chance de bénéficier d'une pluralité de diffuseurs régionaux. Le COM AURA doit associer l'ensemble de ces diffuseurs déjà engagés dans le soutien à la création audiovisuelle et cinématographique : l'antenne régionale du réseau France 3, les télévisions locales privées, les plateformes régionales existantes.

L'ensemble de ces partenariats permet de multiplier les opportunités de diffusion des œuvres produites dans le cadre du COM, qui doit intervenir en soutien à tous les genres artistiques : fiction courte, animation et documentaire. Le COM pourrait également permettre un soutien renforcé aux premiers films.

Proposition #3 : un COM pour un soutien économique renforcé à la filière

Le soutien du COM à un projet de création s'entend comme un soutien additionnel, autrement dit les projets bénéficiant d'un apport diffuseur dans le cadre du COM peuvent également bénéficier d'un soutien sélectif au FACCAM.

Le montant des apports diffuseur dans le cadre du COM doivent être pensés pour maximiser les effets leviers auprès d'autres guichets de financement (par exemple, pour la fiction courte, l'allocation directe au court métrage du CNC).

Le COM peut également être pensé comme un moyen de faire travailler la filière technique régionale, par exemple en incluant dans les apports des moyens en industrie contractés directement auprès des prestataires régionaux.

Enfin le COM pourrait intégrer une dimension internationale en cherchant à favoriser les collaborations avec les régions voisines en Suisse et en Italie du Nord.



III. En conclusion

La Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts afin d'exister dans la filière audiovisuelle et cinématographique nationale et internationale. On y trouve des savoir-faire solides et reconnus (auteur.e.s, technicien.es et prestataires) et les professionnel.les sont structuré.es afin de réfléchir collectivement à leur devenir (association des auteur.e.s, association des producteur.trices, cluster AURA In Motion en devenir, etc).

Le Fonds d'Aide à la Création Cinéma Audiovisuel et Nouveaux Médias et Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma ont été des précurseurs dans le soutien public apporté à la filière et ont joué un rôle prépondérant dans son développement. Aujourd'hui face aux nouveaux enjeux de la filière, il est primordial que le fonctionnement, le périmètre et le budget de ces fonds soient repensés et réévalués afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises et des créateurs du cinéma et de l'audiovisuel en Auvergne Rhône-Alpes.





L'ASSOCIATION DES
PRODUCTRICES &
PRODUCTEURS EN
· A U V E R G N E ·
R H Ô N E · A L P E S

LAPPA.FR
CONTACT@LAPPA.FR

